



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 31 octobre 2011 s'est réuni le 7 novembre 2011 sous la présidence de Madame Marie-Laure THÉPENIER, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames, DEL RIO, JAUNET, THÉPENIER, DIVAY
Messieurs GROSPIRON, WEYLAND, PICARD, NOTTARIS.ROTHER, MARVILLE

ABSENTS :

Monsieur LEVASSEUR (excusé)

Constatant le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Marie Laure Thépenier souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du conseil du 19 septembre 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Monsieur Michael NOTTARIS est désigné secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011

Le procès verbal du 19 Septembre 2011 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou modification.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 / Proposition d'appel au droit à la formation professionnelle des agents

La Loi de Finance rectificative pour 2011, a prévu au travers d'un amendement du sénateur Jean Arthuis (président de la commission des finances) d'abaisser la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0.90%.

Le CNFPT demande au conseil municipal de formuler un vœu pour rétablir ce taux à 1%.

Le Conseil rejette à l'unanimité cette décision.

4 / Changement logiciel budget mairie, passage sur E-Magnus

La nouvelle version du logiciel est désormais disponible. Cette version permettra dorénavant que la comptabilité de la mairie soit interfacée avec celle tenue par la Trésorerie via une connexion Internet sécurisée. Cette solution allégera sensiblement les procédures (actuellement papier) et devrait faire gagner un temps précieux à notre secrétariat.

Le coût de cette nouvelle version est de 1 760 Euros HT. Le coût de la maintenance annuelle s'établit à 1 274,10 Euros HT.

Marie Laure Thépenier précise qu'il conviendra également de prévoir un budget formation (qui n'est pas encore connu à ce jour).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5 / Subvention au GAFE (Groupement d'Achats de Fournitures Ecologiques)

Le GAFE a fait parvenir à la Mairie une demande de subvention pour le financement des fournitures scolaires de 13 enfants aumontois (**scolarisés au Lycée Hugues capet**).

Le Conseil rejette à l'unanimité cette décision en précisant qu'il ne souhaite pas subventionner de façon discriminatoire tel ou tel enfant aumontois (en fonction de leur lieu de scolarisation). Le conseil municipal rappelle que les personnes rencontrant des difficultés financières (y compris pour financer les fournitures scolaires) peuvent se rapprocher du CCAS dont la vocation première est d'étudier ce type de demande.

6 / Rapport annuel de la CC3F

Marie Laure Thépenier informe le conseil municipal que la CC3F nous a fait parvenir son rapport annuel. Un exemplaire est actuellement disponible à la mairie.

Marie Laure Thépenier précise que les différentes commissions travaillent relativement bien mais avancent sur les différents thèmes à des vitesses différentes. Madame le Maire rappelle que 80% du budget de la CC3F est consacré à la gestion des déchets (2 350 KE). LA CC3F regroupant 21 500 habitants.

Madame le Maire précise que la commission de la petite enfance privilégie actuellement la mise en place du RAM (la solution de la crèche itinérante ne revêtant pas un caractère suffisamment communautaire),

Thierry Marville précise que la commission Assainissement de la CC3F rencontre des difficultés à se mettre en place. Plusieurs réunions ayant été annulées. Marie Laure THEPENIER précise que cela s'explique en partie car Aumont est quasiment le seul village de la CC3F à être concerné par cette problématique.

Après différents échanges, nous passons à la délibération suivante, celle-ci ne nécessitant pas de vote du conseil.

7 / Etude de faisabilité de l'assainissement des eaux usées avec raccordement sur Senlis

Dans le cadre du projet d'assainissement collectif, il est nécessaire de faire une étude de faisabilité en vue d'un raccordement sur Senlis.

En 2006 sur ce même sujet, des devis équivalents avaient été présentés s'élevant à 8 000 et 10 000 Euros.

La Société Verdi Ingénierie propose de réaliser cette étude.
Le coût de cette prestation s'élèverait à 3 950 Euros HT.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

8 / Délibération pour le principe de vidéo protection

Le projet de vidéo surveillance est évoqué depuis plusieurs mois.
Une étude a été réalisée de façon gracieuse par la gendarmerie afin de connaître la faisabilité d'une telle installation.
Sur la base de ce document, Françoise Del Rio a fait réaliser 2 devis. Le coût d'une telle opération serait de l'ordre de 50 000 Euros. Madame DEL RIO rappelle que ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 50 %.
Avant d'envisager les étapes suivantes (appel d'offre, demande de subvention etc....), il est demandé à chaque membre du conseil de se positionner sur ce projet.

Cette décision est adoptée par :

- **8 voix pour**
- **et une voix contre**

9 / Demande de subvention auprès du FIPD pour la vidéo protection

Dans le prolongement de la délibération relative à la vidéo-protection, il est proposé aux membres du conseil de faire une demande de subvention.

Cette décision est adoptée par :

- **8 voix pour**
- **et une abstention**

10 / Demande de versement par le SE60 de la taxe sur la consommation d'électricité

Christel JAUNET nous explique que la taxe sur la consommation électrique est dorénavant perçu par le SE60 (et non plus par la Mairie). En contrepartie, le SE60 prend en charge le changement des différents postes électriques du village lorsque ces derniers sont défaillants et/ou qu'il est nécessaire de les faire évoluer (plus de puissance).

Le village a fait réaliser des travaux récemment et se trouve actuellement correctement équipé. Il ne nous semble donc pas opportun de profiter de la prestation proposée par le SE60. Les textes prévoient que les collectivités locales puissent, si elles le souhaitent demander à se faire reverser par le SE60 la taxe sur la consommation d'électricité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander pour l'année à venir le versement au SE60 de la taxe d'électricité.

11 / Travaux pour 4 caniveaux rue Louis Blanchet

Gilbert Weyland nous présente le devis de la seule entreprise ayant répondu à notre appel d'offre pour la réalisation des travaux de rénovation des caniveaux rue Louis Blanchet.

Le montant de la prestation s'élève à 12 500 Euros HT.

Ces travaux permettront une meilleure évacuation des eaux pluviales et contribueront indirectement au ralentissement de la vitesse dans la Rue Louis Blanchet. Il est prévu qu'un marquage au sol soit effectué dans les 2 sens avant

chaque caniveau pour signaler leur présence ainsi qu'un panneau aux 2 entrées principales du village.

Cette décision est adoptée à l'unanimité et autorise le maire, Marie Laure Thépenier, à engagé les travaux.

12 / Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'achat d'un tracteur

Marie-Laure Thepenier propose de faire une demande de subvention au conseil Général pour l'achat d'un nouveau tracteur (le coût s'établirait à 35 000 Euros). Cette subvention si elle est accordée, s'élèverait à 34%.

Une subvention complémentaire pour une Lame de déneigement pourrait également être faite de façon distincte mais concomitante (une subvention exceptionnelle de 50% étant actuellement possible suite aux intempéries rencontrées l'hiver dernier).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

13 / Rénovation du lavoir, choix du prestataire

Françoise Del Rio nous présente le devis des 2 entreprises ayant répondu à notre appel d'offre pour la réalisation des travaux du Lavoir.

Choix 1 : L'entreprise José Pascoal pour un montant de 17 361.80 Euros,

Choix 2 : L'entreprise Dos Santos pour un montant 19 116.00 euros,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis le moins cher (celui de José Pascoal), sous réserve :

- que ce choix soit entériné par le PNR qui subventionne les travaux de rénovation à hauteur de 70% (et qui a conditionné le versement de la subvention à la validation du prestataire choisi).
- et que l'entreprise José Pascoal intègre dans sa prestation le nettoyage de la toiture sur toute la surface (ainsi que le remplacement des quelques tuiles en ardoise abîmées). Le coût de ces travaux ne pouvant pas être supérieur à 1 000 Euros HT (correspondant au montant proposé par l'entreprise Dos Santos).

Le conseil Municipal autorise le maire, Marie Laure Thépenier à engager les travaux.

14 / Questions diverses

- Suite au décès de Monsieur de Bordas, Thierry Marville propose d'écrire quelques mots au nom de la mairie. Il se rapproche de la famille pour obtenir leur autorisation.
- Mr et Mme Chartier ont fait part à Marie Laure Thepenier de leur souhait de faire définir une place de stationnement dans la rue Louis Blanchet (quasiment en face de leur domicile). La rue est relativement peu large et les trottoirs particulièrement étroits. Madame Chartier fait valoir qu'une telle place de stationnement à pour effet constituer un obstacle pouvant générer un ralentissement mais que cela contribue directement au ralentissement de la vitesse dans la rue Louis Blanchet. Le conseil municipal considère ne pas avoir suffisamment d'élément pour prendre position. A ce stade, il est nécessaire de procéder à de plus grandes investigations pour connaître la faisabilité d'une telle réalisation et ainsi mieux appréhender les conséquences directes et indirectes d'un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 00.

Michael NOTTARIS